

COMITE CONSULTATIF

29 novembre 2018

Bilan d'activité



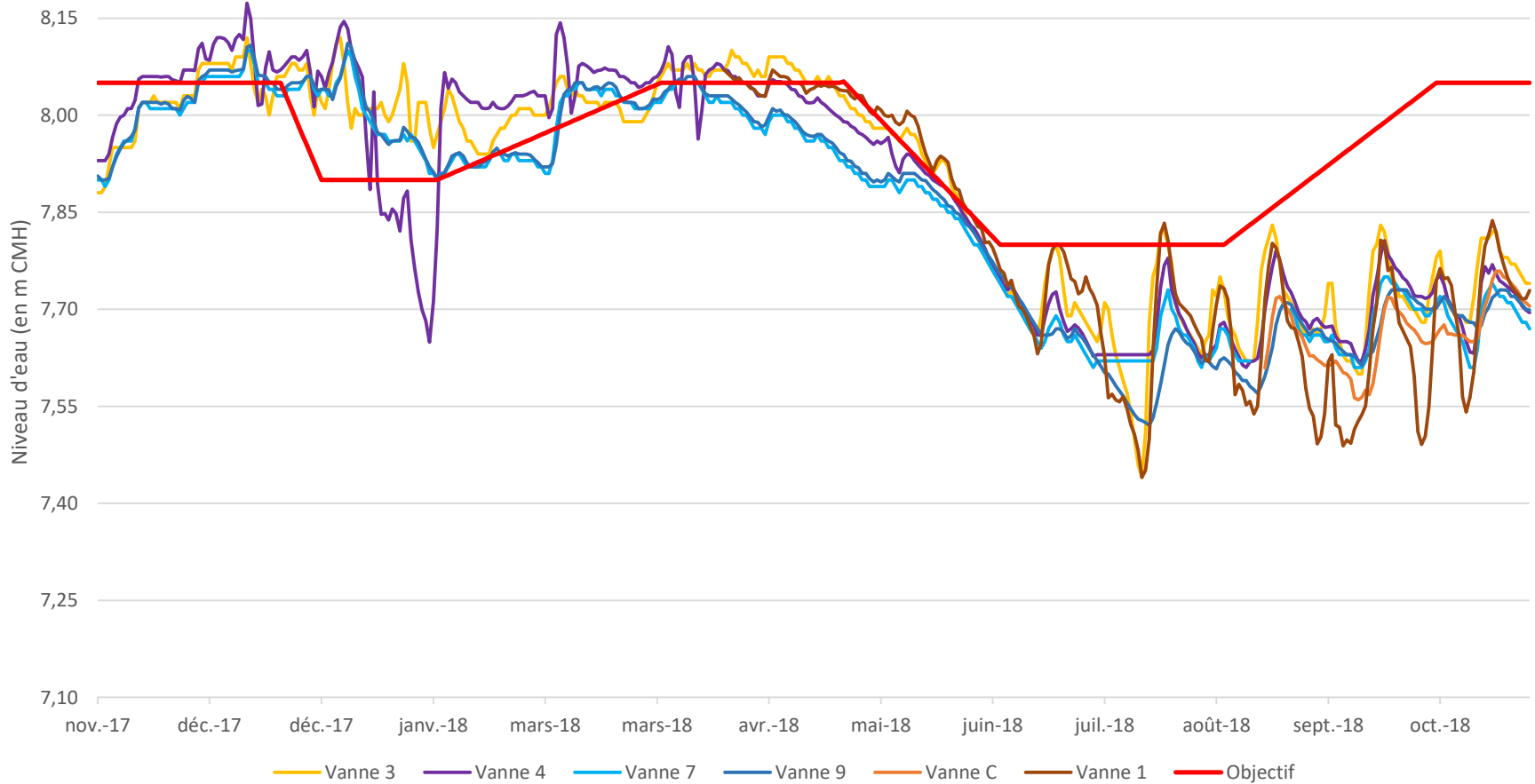
Renouveau du plan de gestion

- 15 séances de travail collectif avec plus de 20 représentants des parties prenantes à chaque séance
- 5 comités techniques
- 5 comités consultatifs
- 4 réunions du conseil scientifique
- 485 jours de travail pour la Maison de l'Estuaire



Niveaux d'eau

Prairies subhalophiles



Niveaux d'eau

Le Hode



Niveaux d'eau

- Reconduction de la convention ACDPM /Maison de l'Estuaire
- Marées de vives eaux et marées intermédiaires
- 7 interventions de l'ACDPM



Niveaux d'eau

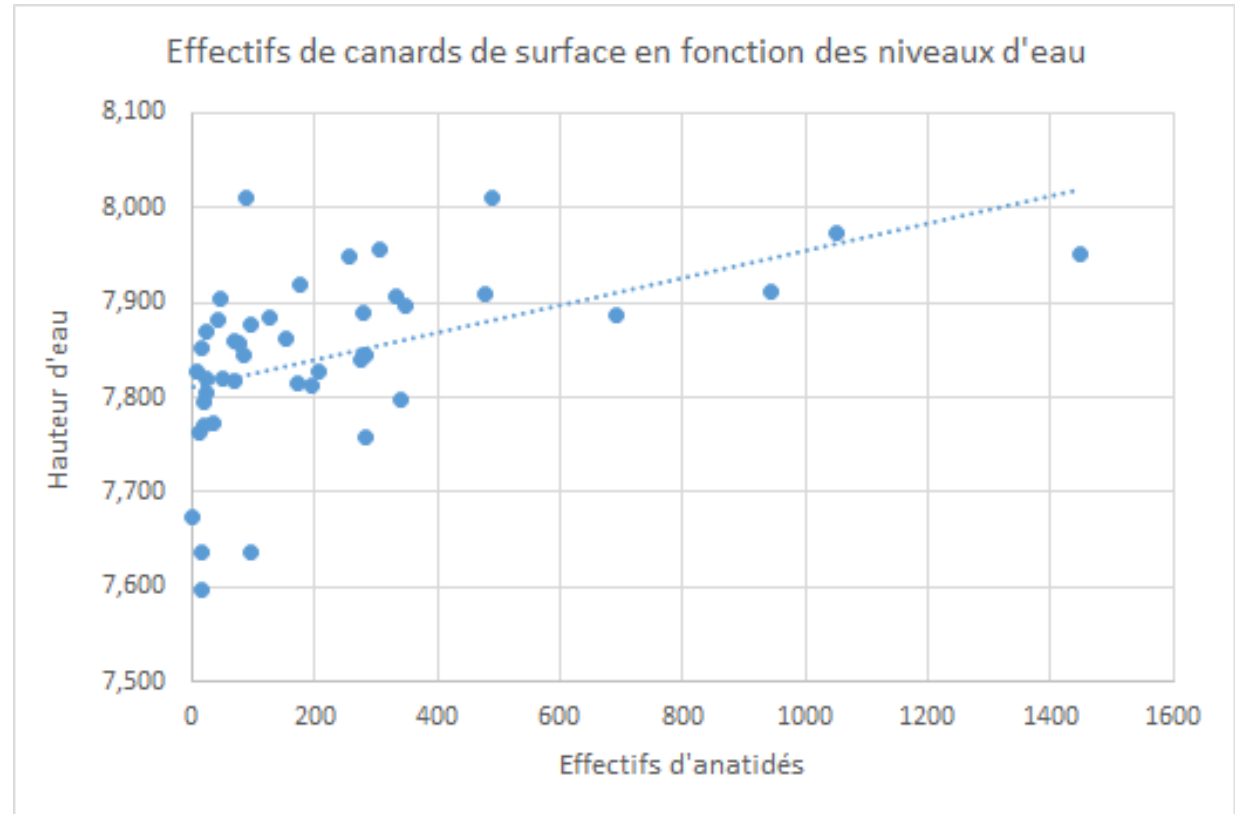
- Réseau de mesures

- 3 nouveaux appareils installés au nord des prairies subhalophiles en août – septembre 2018
- Suivi piézométrique de la nappe (convention GPMH)
- Suivi météorologique (convention CODAH ou en interne)



Avifaune

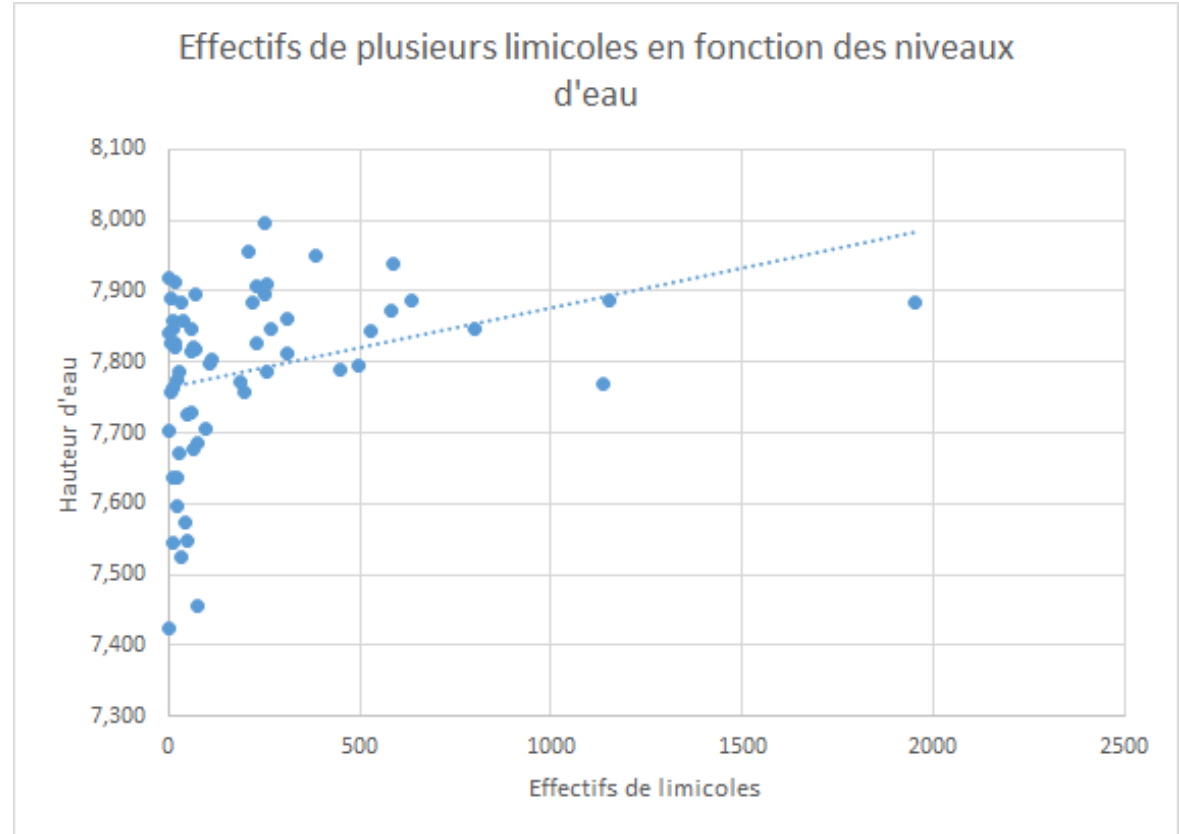
- Relation entre les niveaux d'eau et les effectifs d'oiseaux d'eau



Corrélation significativement positive entre les effectifs de canards de surface en migration prénuptiale (mars à mai) et la hauteur d'eau sur les prairies subhalophiles

Avifaune

- Relation entre les niveaux d'eau et les effectifs d'oiseaux d'eau



Corrélation significativement positive entre certaines espèces de limicoles en migration prénuptiale sur les prairies subhalophiles et les niveaux d'eau

Habitats

- Projet Biocoast
 - Analyse de données satellitaires multispectrales pour établir une cartographie des habitats terrestres et intertidaux
 - Méthode expérimentale demandant, à ce stade, beaucoup de vérifications de terrain
 - Des résultats intéressants: distinction des différents types de roselières et des mégaphorbiaies
 - Moins de précision sur les prairies

Habitats

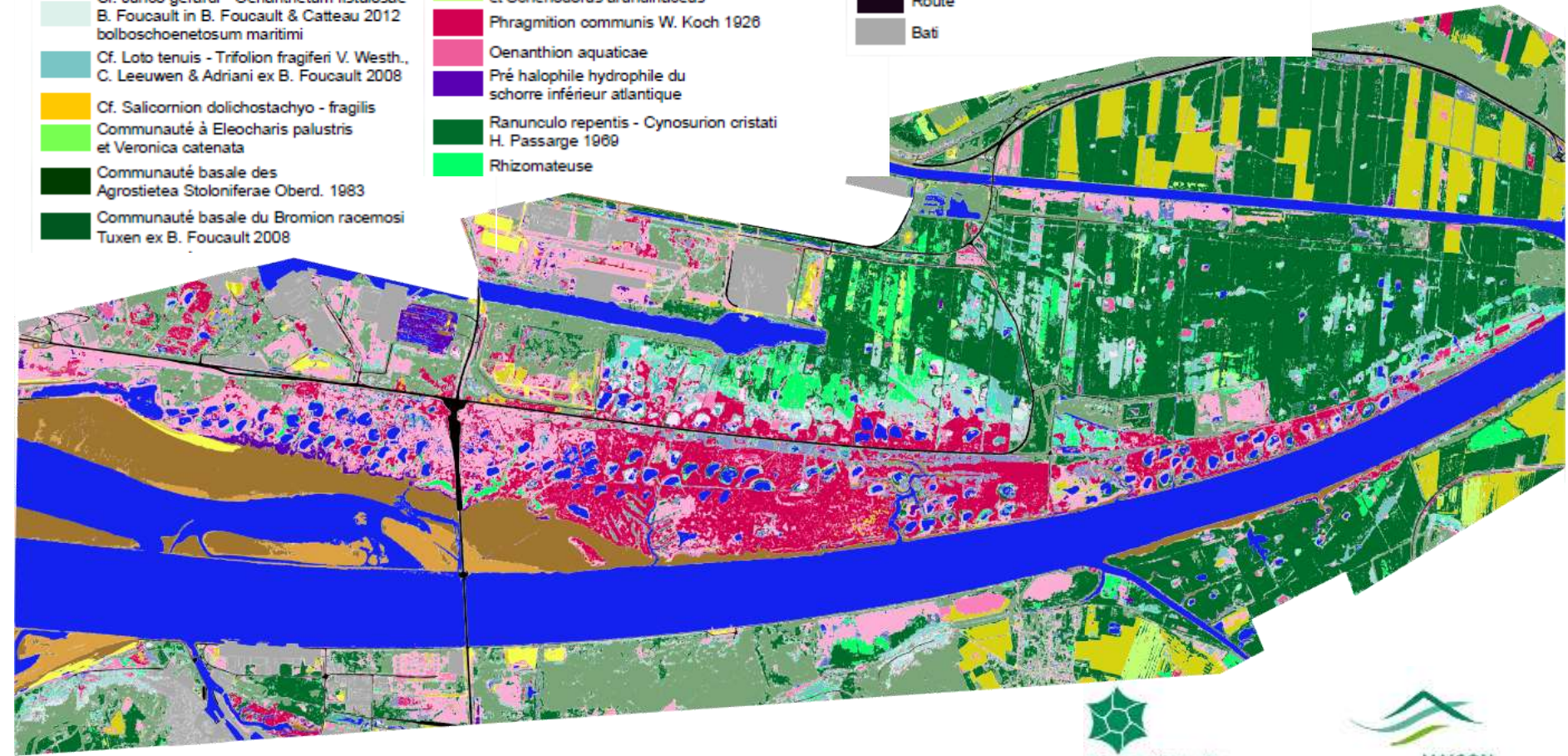
Typologie

-  Angelicion litoralis
-  Astero tripolii - Phragmitetum australis
-  Cf. Agropyro repentis - Juncetum gerardi
J. Du vign. 1967 (syn. : Cerastio dubii -
Juncetum gerardi J. Du vign. 1967)
-  Cf. Junco gerardi - Bromion racemosi
de Foucault 2012
-  Cf. Junco gerardi - Oenanthe tum fistulosae
B. Foucault in B. Foucault & Catteau 2012
bolboschoenetosum maritimi
-  Cf. Loto tenuis - Trifolion fragiferi V. Westh.,
C. Leeuwen & Adriani ex B. Foucault 2008
-  Cf. Salicornion dolichostachyo - fragilis
-  Communauté à Eleocharis palustris
et Veronica catenata
-  Communauté basale des
Agrostietea Stoloniferae Oberd. 1983
-  Communauté basale du Bromion racemosi
Tuxen ex B. Foucault 2008

-  Communauté basale du Junco gerardi -
Bromion racemosi B. Foucault & Catteau 2012
-  Convolvulion sepium
-  Deschampsietalia cespitosae Horvatic
-  Groupement à Alopecurus bulbosus et
Hordeum secalinum Dardillac & Catteau 2017
-  Groupement à Baldellia ranunculoides
et Eleocharis palustris
-  Groupement à Hordeum secalinum
et Schenodorus arundinaceus
-  Phragmition communis W. Koch 1926
-  Oenanthion aquaticae
-  Pré halophile hydrophile du
schorre inférieur atlantique
-  Ranunculo repentis - Cynosurion cristati
H. Passarge 1969
-  Rhizomateuse

Classes complémentaires

-  Culture (maïs)
-  Boisement
-  Sable
-  Vase
-  Eau
-  Sablo-vaseux
-  Route
-  Bati



Cressenval

- Etape 1: Diagnostic
- Etape 2: Modélisation
- Etape 3: Compatibilité des besoins en eau
- Etape 4: Enjeux et objectifs du PPER
- Etape 5: Rédaction du PPER
- Etape 6: Indicateurs de suivi des opérations envisagées

COPIL le 6 décembre



Prairies subhalophiles

- **Phase 1: Diagnostic du potentiel agronomique des prairies**
 - Qualité fourragère
 - Composition floristique
 - Potentiel de production
- **Phase 2 Enquête auprès des exploitants**
 - Importance des prairies dans les exploitations
 - Pratiques actuelles
 - Gestion future
- Phase 3: Scenarios de réorganisation foncière
- Phase 4: Appel à manifestation d'intérêt

COPIL le 5 décembre:

- *Etudes récentes du CBNB*
- *Présentation des phases 1 et 2*
- *Réorganisation : intérêt, périmètre,....*



Réserve Naturelle
ESTUAIRE DE LA SEINE



MAISON
DE L'ESTUAIRE

Déchets

- Nettoyage du reposoir sur dune après Eleanor et la submersion de la dune
- Collaboration GMPH / Maison de l'Estuaire
- Près de 200 bénévoles
- 40 m³ collectés manuellement et 160 m³ mécaniquement



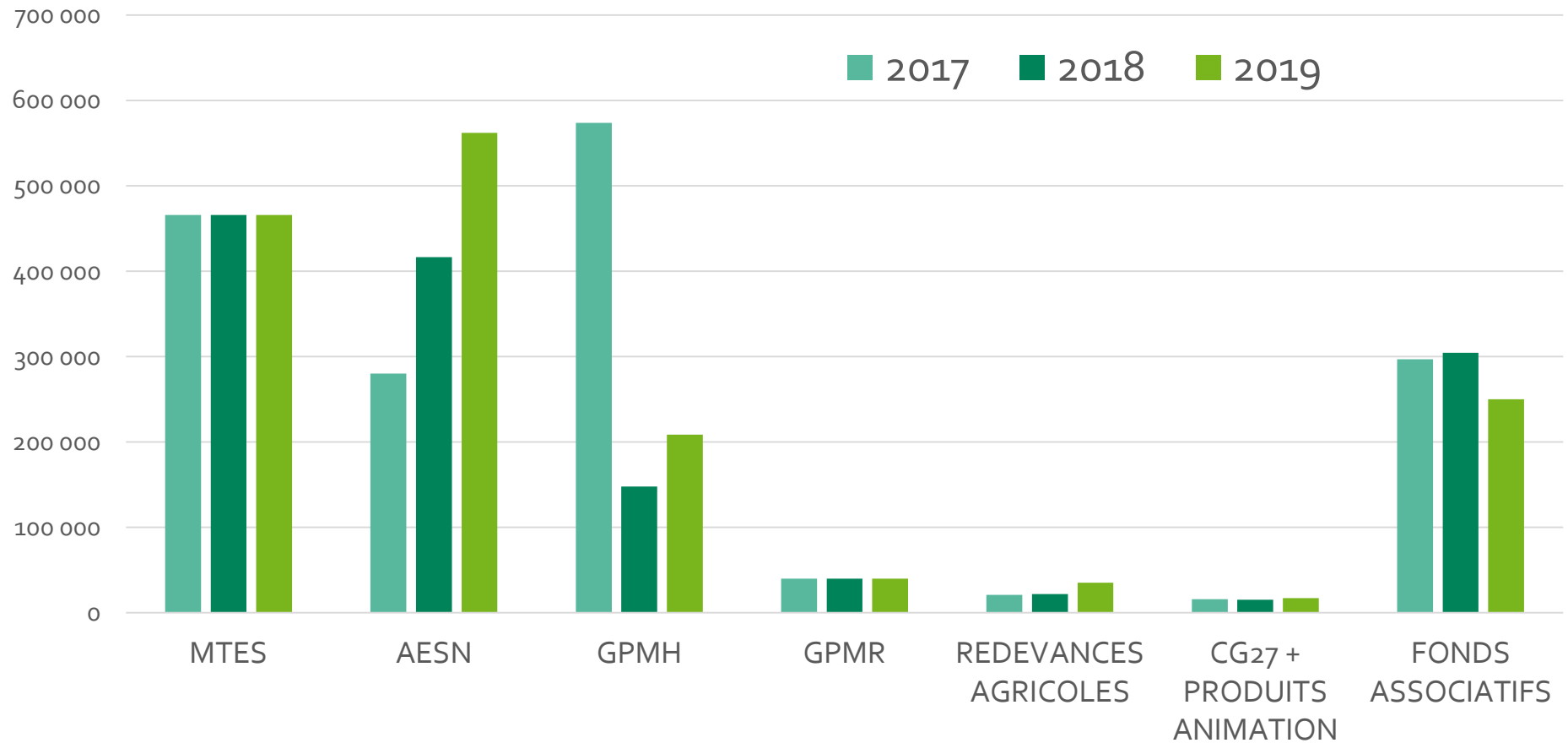
Situation comptable au 30 juin 2018

M. Philippe GALLIENNE - Mazars

Budget prévisionnel 2018

Budget prévisionnel 2019

RECETTES



Budget prévisionnel 2019

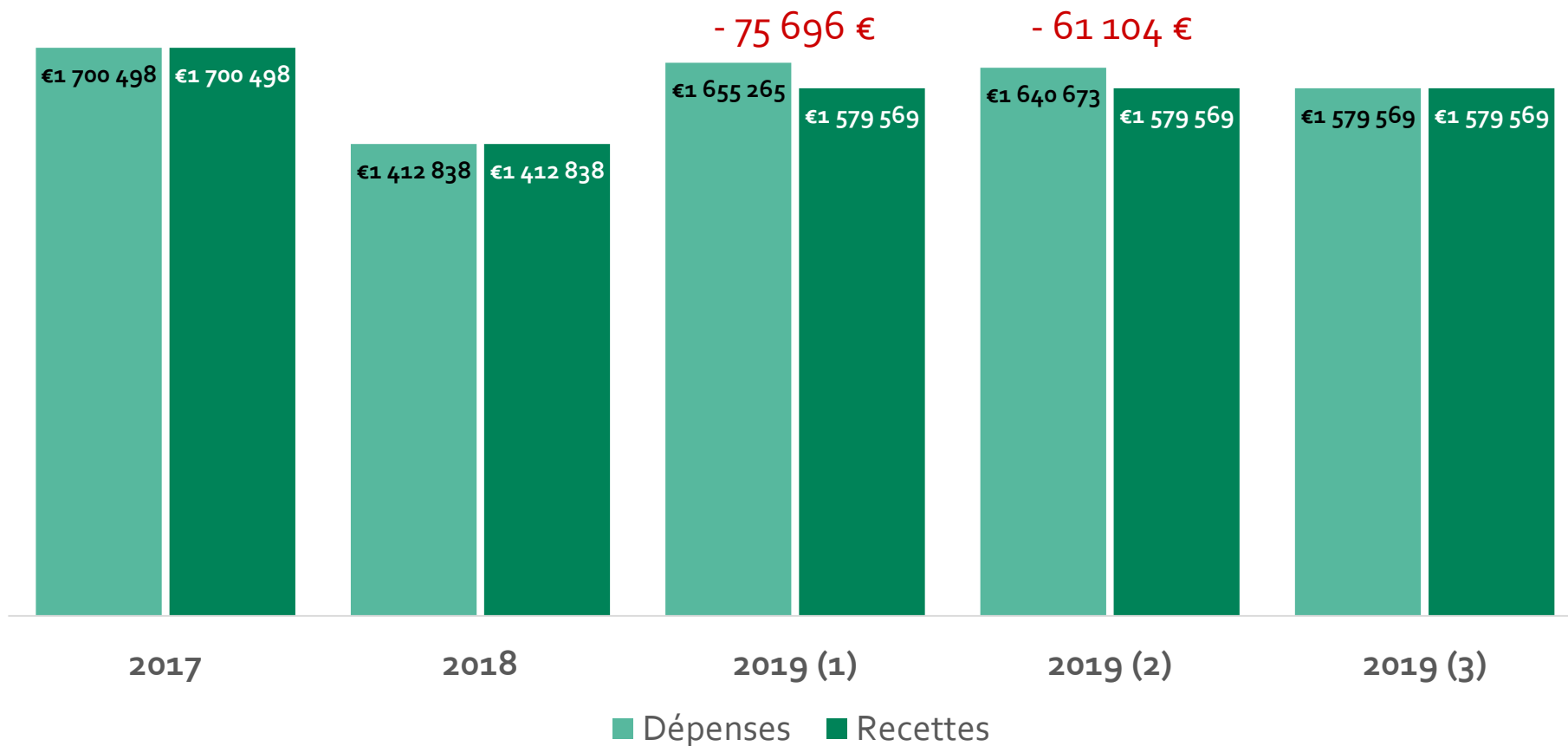
RECETTES	2017	2018	2019
MTES	465 946 €	465 946 €	465 946 €
AESN	280 000 €	416 391 €	562 217 €
GPMH	573 735 €	147 956 €	208 706 €
GPMR	40 000 €	40 000 €	40 000 €
REDEVANCES AGRICOLES	21 000 €	22 000 €	35 000 €
CG27 + PRODUITS ANIMATION	16 000 €	15 200 €	17 000 €
FONDS ASSOCIATIFS	296 815 €	304 645 €	250 000 €
AUTRES	7 002 €	700 €	700 €
TOTAUX	1 700 498 €	1 412 838 €	1 579 569 €

Budget prévisionnel 2019

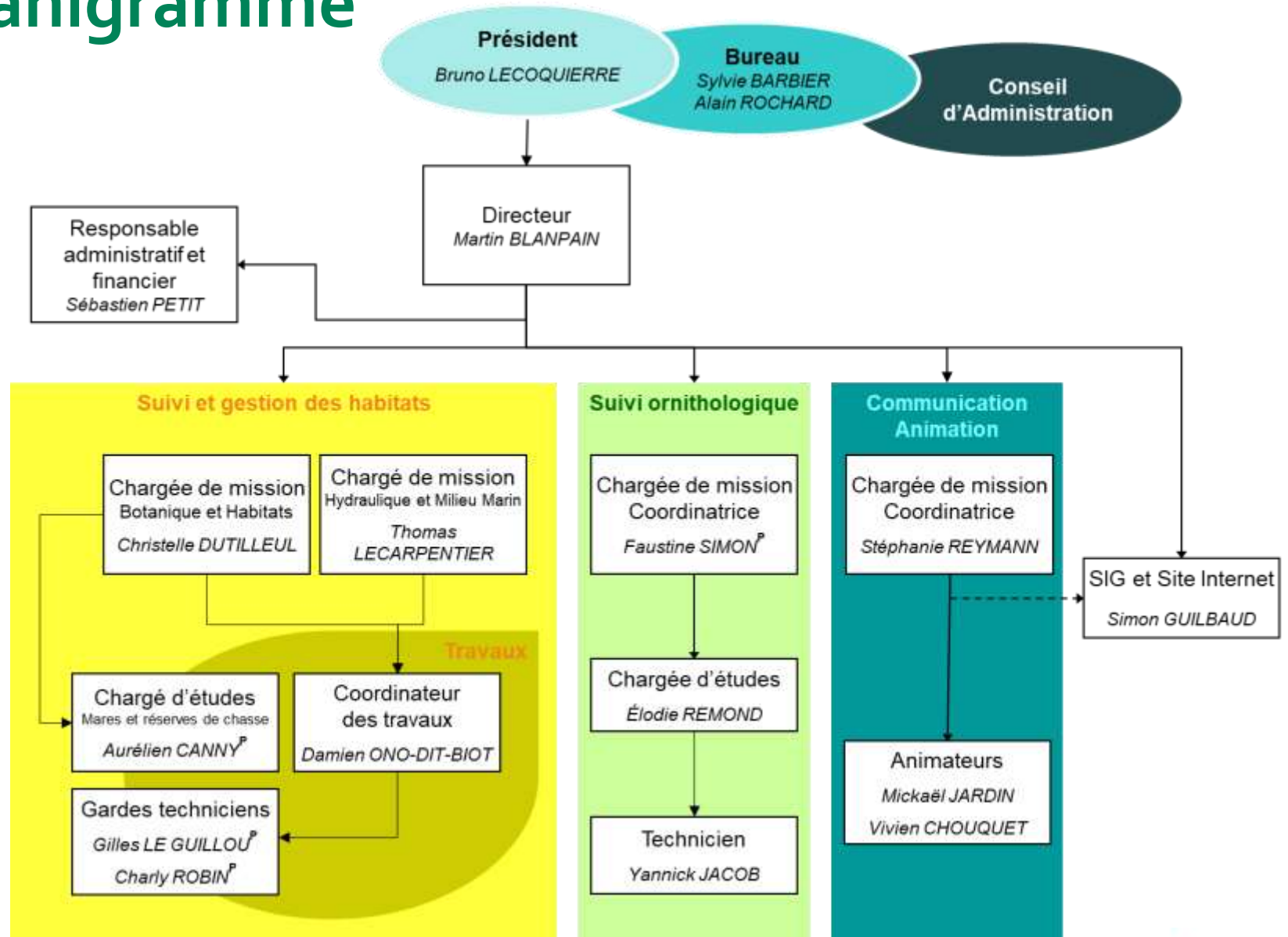
		Charges directes	2019 (1)		2019 (2)		2019 (3)	
			Fonctionnement	Total (1)	Fonctionnement	Total (2)	Fonctionnement	Total (3)
Création de supports de communication et de pédagogie	CC	1 751 €	15 284 €	17 035 €	15 092 €	16 843 €	14 288 €	16 039 €
Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	CI	258 250 €	48 562 €	306 812 €	48 562 €	306 812 €	48 562 €	306 812 €
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	CS	252 772 €	202 752 €	455 524 €	197 568 €	450 340 €	175 860 €	428 632 €
Prestations de conseil, études et ingénierie	EI	75 000 €	130 564 €	205 564 €	126 916 €	201 916 €	111 640 €	186 640 €
Interventions sur le patrimoine naturel	IP	67 503 €	154 132 €	221 635 €	150 868 €	218 371 €	137 200 €	204 703 €
Management et soutien	MS	435 €	224 598 €	225 033 €	222 870 €	223 305 €	215 634 €	216 069 €
Prestations d'accueil et d'animation	PA	1 450 €	135 752 €	137 202 €	135 688 €	137 138 €	135 420 €	136 870 €
Surveillance du territoire et police de l'environnement	SP	- €	86 460 €	86 460 €	85 948 €	85 948 €	83 804 €	83 804 €
		657 161 €	998 104 €	1 655 265 €	983 512 €	1 640 673 €	922 408 €	1 579 569 €

Budget prévisionnel 2019

Comparatif

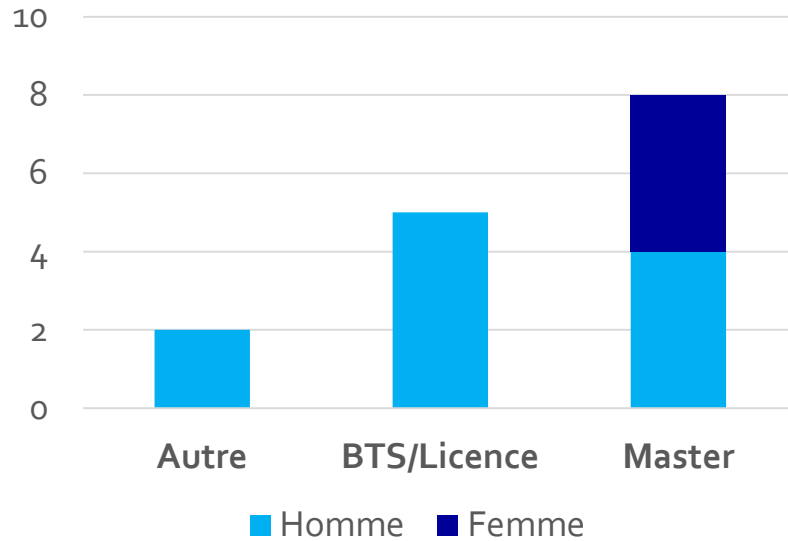


Organigramme

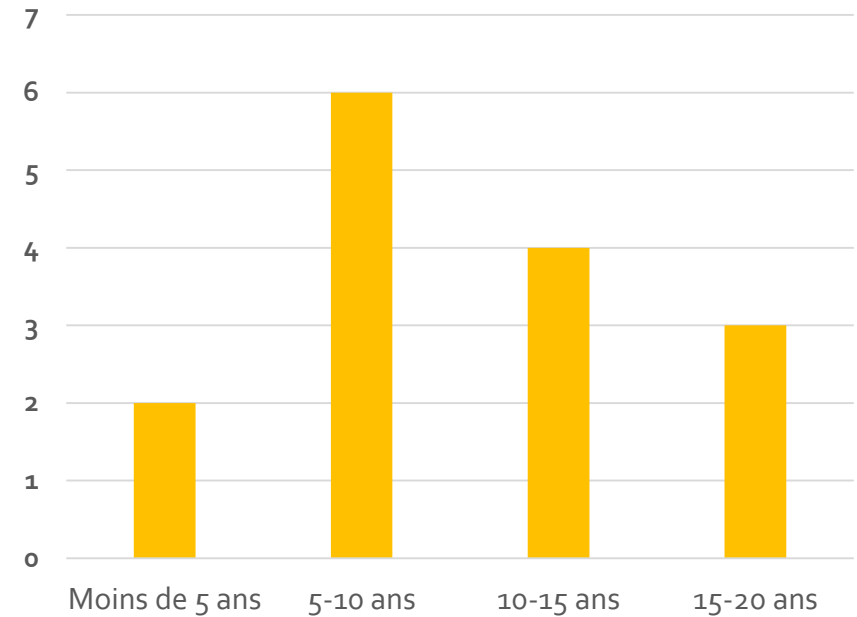


Ancienneté et qualification des salariés

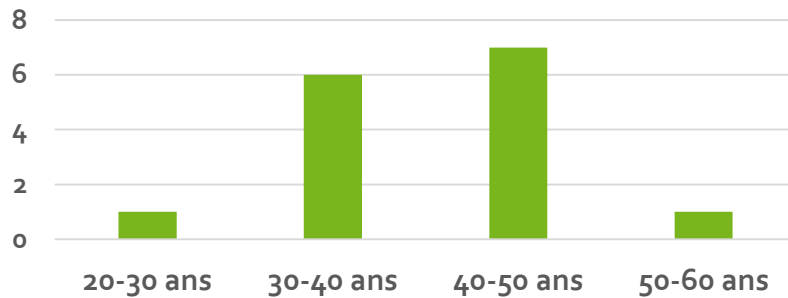
Qualification



Ancienneté



Age



Mise en œuvre du 4^{ème} plan de gestion

Tableau de bord

- Construire un tableau de bord se rapprochant du guide méthodologique
- Définir des indicateurs
 - d'état
 - de pression
 - de réalisation

Tableau de bord

Enjeux		Objectifs			Opérations	
Enjeu de conservation	Etat actuel de l'enjeu	Objectif à long terme	Etat souhaité sur le long terme	Indicateurs d'état	Suivi à long terme	Indicateurs de réalisation
	Pressions / Influence à gérer	Objectifs opérationnels	Pressions attendues à moyen terme	Indicateurs de pression	Mesures de gestion	Indicateurs de réalisation / Réponse

Tableau de bord

7 Objectifs à Long Terme

28 Objectifs à Moyen Terme

38 Objectifs Opérationnels

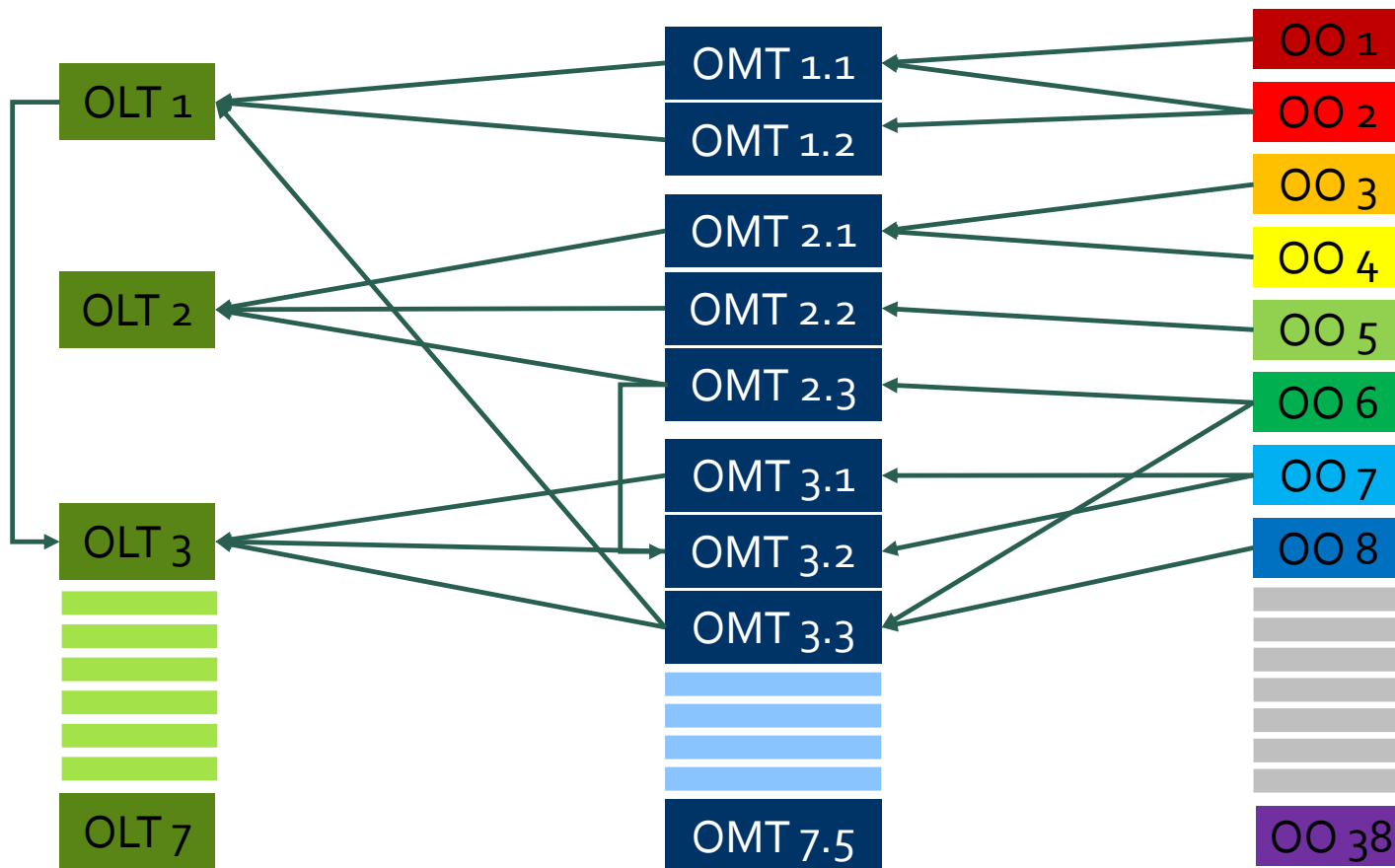


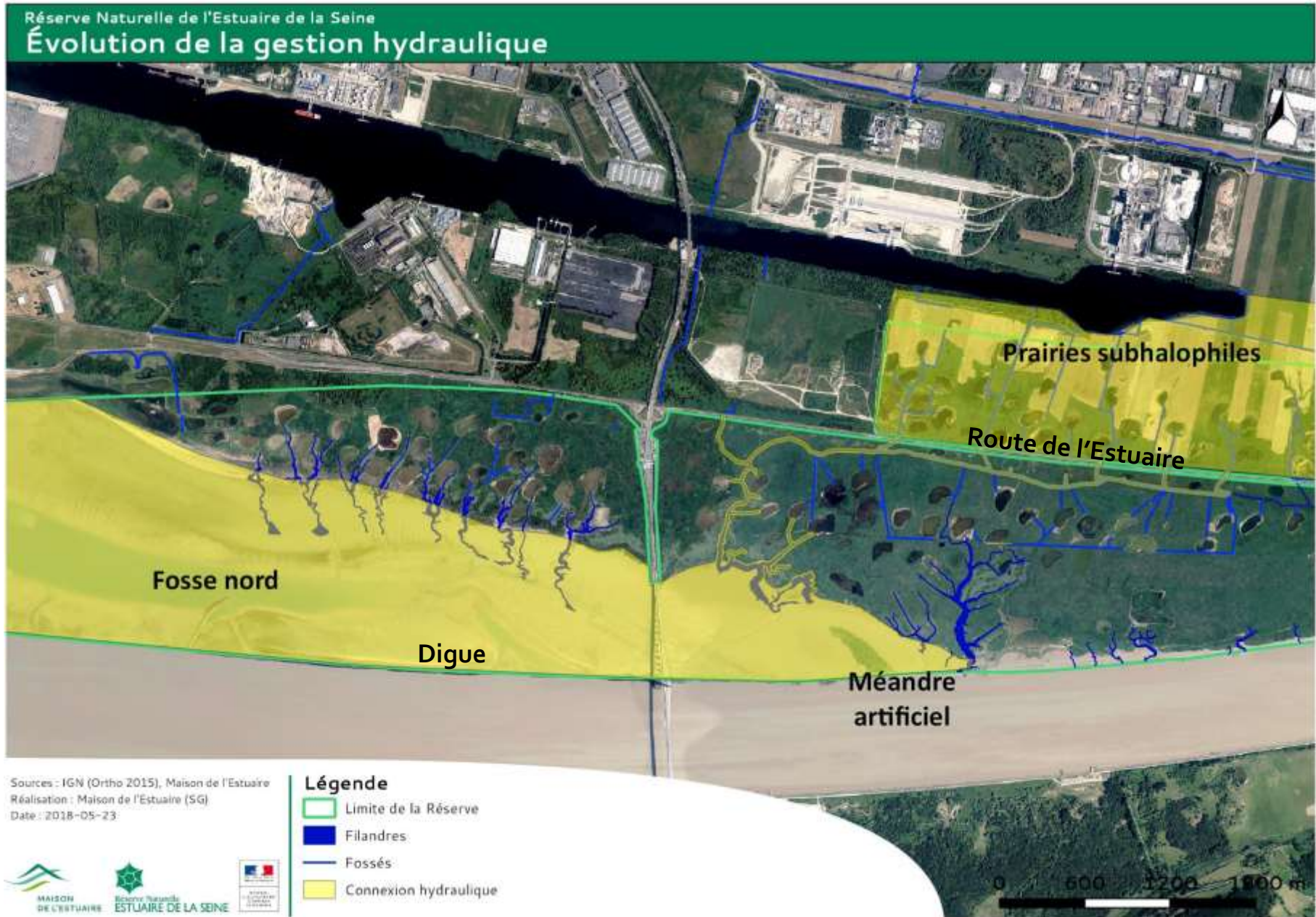
Tableau de bord

OLT 1 Améliorer la circulation naturelle des eaux en prenant en compte son caractère évolutif	OMT1.1 Conserver voire restaurer le gradient d'humidité et de salinité	Etat souhaité		Indicateurs d'état		Pressions Facteurs d'influence		Indicateurs de pression	
				Temps d'inondation		Pluviométrie /niveau de la nappe			
		Niveaux minimum et maximum par saison		Débit de la Seine					
		Hydromorphie du sol		Infractions sur les vannes					
		Salinité							
	OMT1.2 Assurer la continuité du réseau hydrographique	Effectifs de poissons migrateurs							
		Nombre de discontinuités sur le réseau							

OO 14 Entretien, suivi et gestion du réseau hydraulique

Opérations		Indicateurs de réalisation	
EI18	Etude de l'intérêt des merlons et autres points hauts pour la biodiversité		
IP23	Gestion des produits de curage		
IP6	Programme d'action pour la gestion hydraulique collective		
IP24	Mise en œuvre du programme de restauration et d'entretien de Cressenval		
IP7	Mise en application d'un programme de gestion des baissières		
CS42	Suivi des niveaux d'eau et des forçages influençant l'hydraulique de la réserve		
IP25	Cahier des charges relatif à la gestion sectorisée des niveaux d'eau		

Reconnexion hydraulique



Reconnexion hydraulique

- Définir des scénarios allant de la conservation de la situation actuelle jusqu'à l'effacement de la digue
- Les étudier et mesurer leurs impacts dans leur globalité de l'amont vers l'aval
- Prendre en compte toutes les implications sur tous les enjeux: (biodiversité, dynamique sédimentaire,...) et les activités



Etudes sur l'impact des usages

- Fertilisation
- Dates de fauche
- Entretien des mares de chasse
 - ➔ Etablir des protocoles en associant le conseil scientifique



Plan de circulation

- Synthèse des diagnostics de l'ACDPM et de la Maison de l'Estuaire
 - ⇒ *Analyse en cours*
- Réflexion à mener sur les deux rives
- Définition des circulations à pérenniser et à exclure en concertation avec les usagers
- Construire en parallèle un plan de secours



Zones de non chasse

- Balisage, délimitation
- Gestion
 - Définition des objectifs pour chaque ZNC sur la base des diagnostics et études réalisés
 - Définition d'un calendrier de travail sur la durée du plan de gestion
 - Réserve de l'ACDPM en premier



Sensibilisation des usagers

- Sur les cahiers des charges du 4^{ème} plan de gestion



CAHIER DES CHARGES POUR L'ENTRETIEN DES MARES DE CHASSE

CONTEXTE
La réserve naturelle a été créée le 30 décembre 1997 et son territoire a été élargi le 9 novembre 2004.

Ce grand estuaire abrite une diversité biologique d'importance nationale, qui s'exprime à travers une diversité de milieux typiques et remarquables à l'échelle européenne, qui accueillent de nombreux oiseaux migrateurs et nicheurs, dont certains sont mondialement menacés.

Même si le statut de Réserve Naturelle constitue un des plus hauts degrés de protection réglementaire en France, le principe n'est pas de mettre la nature sous cloche mais de concilier les objectifs de préservation de la faune, de la flore et des habitats avec les différentes activités qui s'exercent dans l'estuaire.

C'est notamment dans cet objectif que le 3^{ème} plan de gestion de la Réserve Naturelle de l'estuaire de la Seine a été rédigé puis approuvé le 5 juillet 2013 pour une durée de 5 ans.

Pourquoi un cahier des charges sur les prairies ?

Les prairies de la réserve, très diversifiées, remplissent des fonctions écologiques primordiales et abritent des espèces animales et végétales patrimoniales.

L'activité agricole s'exerce sur 2000 hectares, soit environ la moitié du territoire terrestre de la réserve naturelle. Cette activité, au travers de la fauche et du pâturage, a permis la conservation des prairies et de leur patrimoine biologique.

Les agriculteurs ont donc un rôle fondamental à jouer dans le maintien de la diversité de ces milieux. C'est pour que ce rôle soit pleinement rempli, qu'un cahier des charges relatif à l'exploitation des prairies a été rédigé et figure dans le plan de gestion.

→ Le cahier des charges définit les prescriptions environnementales à respecter par les exploitants agricoles dans la gestion des prairies sur la réserve naturelle.

Où s'applique-t-il ?

→ Sur l'ensemble des prairies incluses dans le périmètre de la Réserve Naturelle de l'estuaire de la Seine, y compris les parcelles en herbe déclarées en jachères. Les prairies en Rive Sud, et surtout les prairies subhalophiles, présentent un patrimoine biologique particulièrement important. La réglementation les concernant est donc plus stricte pour répondre aux objectifs écologiques.

CONTEXTE

La réserve naturelle a été créée le 30 décembre 1997 et son territoire a été élargi le 9 novembre 2004.

Ce grand estuaire abrite une diversité biologique d'importance nationale, qui s'exprime à travers une diversité de milieux typiques et remarquables à l'échelle européenne, qui accueillent de nombreux oiseaux migrateurs et nicheurs, dont certains sont mondialement menacés.



POURQUOI UN

La chasse au gibier de nuit, depuis des siècles, a permis de maintenir les mares. Créusées et entretenues régulièrement, elles remplissent d'autres fonctions écologiques de la réserve naturelle. Elles sont donc précieuses pour la préservation de la biodiversité et de la végétation aquatique, ainsi que pour les poissons, amphibiens, oiseaux, etc.

Ces mares sont presque toutes artificielles. Elles doivent donc être entretenues régulièrement. Cependant, pour conserver et développer toutes leurs fonctions écologiques, les mares doivent être préservées des interventions intensives. Par ailleurs, la chasse n'est pas la seule activité qui s'exerce sur la réserve et les récoltes de foin et de roseaux doivent être respectées.



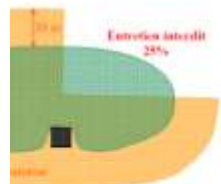
3^{ème} plan de gestion de la réserve naturelle Août 2014

POURTOUT DE LA MARE

Le curage agricole doit être effectué à l'abri de la mare, à l'extérieur du périmètre de 30 m.

Dans les prairies

L'entretien est autorisé dans un périmètre de 30 m autour du bord de la mare (et non du clap).



Le curage de la mare, d'un seul tenant, doit être effectué jusqu'au 1^{er} septembre inclus. La surface en eau mais pas de vase. Son emplacement peut changer.

Le curage de la mare peut être effectué toute l'année à l'aide d'un matériel léger (fauc, débroussailluse, ...).

Le curage est autorisé pour les engins agricoles, micro-tracteurs, tondeuses autoportées, ... L'entretien doit être reporté après le 15 août.



Jusqu'au 15/08

TRAVAUX SUR LES MARES

Les travaux d'entretien ou de restauration du plan d'eau ne peuvent avoir lieu qu'entre le 15 août et le 15 mars.

Fréquence des travaux

Sauf cas exceptionnels, la fréquence de travaux est de 3 ans sur le territoire et de 5 ans sur celui du GF marais de Cressenville.

Les travaux sur les mares sont soumis à autorisation

Un curage total peut être autorisé selon le diagnostic écologique et le contexte géographique.

Entretien des claps

La création et l'entretien des claps sont interdits. La restauration des claps peut être autorisée par étrepage léger, par exemple.

L'importation de matériaux dans la réserve naturelle est interdite. Le déplacement de matériaux à l'intérieur de la réserve est soumis à autorisation.

Assèchement des mares

La vidange intentionnelle des mares est soumise à autorisation préfectorale.

Les travaux sur les bords peuvent être autorisés s'ils ne conduisent pas à un agrandissement de la mare.

Cabans

Les changements et travaux de cabans sont soumis à autorisation. Les déplacements doivent être autorisés par le règlement intérieur de l'ACDPM (distance de 200m).

3^{ème} Plan de gestion de la Réserve Naturelle de l'estuaire de la Seine Cahier des charges relatif à l'exploitation des prairies

Juin 2014

Contexte

La Réserve Naturelle de l'estuaire de la Seine a été créée le 30 décembre 1997 et son territoire a été élargi le 9 novembre 2004.

Ce grand estuaire recèle un ensemble de milieux typiques et remarquables à l'échelle européenne, qui abritent une diversité biologique extraordinaire. Site ornithologique d'importance nationale, la réserve naturelle accueille de nombreux oiseaux migrateurs et nicheurs, dont certains sont mondialement menacés.

Même si le statut de Réserve Naturelle constitue un des plus hauts degrés de protection réglementaire en France, le principe n'est pas de mettre la nature sous cloche mais de concilier les objectifs de préservation de la faune, de la flore et des habitats avec les différentes activités qui s'exercent dans l'estuaire.

C'est notamment dans cet objectif que le 3^{ème} plan de gestion de la Réserve Naturelle de l'estuaire de la Seine a été rédigé puis approuvé le 5 juillet 2013 pour une durée de 5 ans.



© Bernard MICHOUX - 1997 (paysan)

Pourquoi un cahier des charges sur les prairies ?

Les prairies de la réserve, très diversifiées, remplissent des fonctions écologiques primordiales et abritent des espèces animales et végétales patrimoniales.

L'activité agricole s'exerce sur 2000 hectares, soit environ la moitié du territoire terrestre de la réserve naturelle. Cette activité, au travers de la fauche et du pâturage, a permis la conservation des prairies et de leur patrimoine biologique.

Les agriculteurs ont donc un rôle fondamental à jouer dans le maintien de la diversité de ces milieux. C'est pour que ce rôle soit pleinement rempli, qu'un cahier des charges relatif à l'exploitation des prairies a été rédigé et figure dans le plan de gestion.

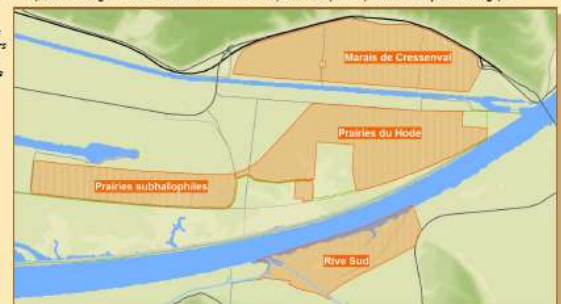
→ Le cahier des charges définit les prescriptions environnementales à respecter par les exploitants agricoles dans la gestion des prairies sur la réserve naturelle.



© Michel de Villaine

Où s'applique-t-il ?

→ Sur l'ensemble des prairies incluses dans le périmètre de la Réserve Naturelle de l'estuaire de la Seine, y compris les parcelles en herbe déclarées en jachères. Les prairies en Rive Sud, et surtout les prairies subhalophiles, présentent un patrimoine biologique particulièrement important. La réglementation les concernant est donc plus stricte pour répondre aux objectifs écologiques.



Localisation des différents secteurs agricoles de la réserve naturelle



Réserve Naturelle ESTUAIRE DE LA SEINE



MAISON DE L'ESTUAIRE

Milieu marin

- Balisage
 - Ilot
 - Limites de la réserve
- Connaissance et gestion des usages
 - Loisirs
 - Professionnels
- Définition d'une Zone de Protection Forte (PAMM / DCSMM)



Accueil du public

- Procédures administratives en cours
- Travaux en 2019

